DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

## REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-310 LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

**COMMUNE DE CASTELNAUDARY** 

Matière : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

Sous matière : POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT

OBJET:
OPÉRATION
« VILLE DURABLE »
N°2024-20 -RENOUVELLEMENT
DE LA MISE EN
PLACE DU CAHIER
DES CHARGES
CONCERNANT LES
AIDES POUR LES
RECUPERATEURS
D'EAUX PLUVIALES

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 5 DECEMBRE 2024

AFFICHAGE EN DATE DU : 5 DECEMBRE 2024

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du mercredi 11 décembre 2024 Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents: Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Christian WINTERHALTER, IMEDJADJ Nadia.

Formant la majorité des membres en exercice

## **Procurations:**

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,

Régine SURRE donne pouvoir à Sabine CHABERT, Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Evelyne GUILHEM,

Delphine SANTINI donne pouvoir à Philippe GUIRAUD, Préscillia GRANIER, donne pouvoir à Philippe GREFFIER, Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Bruno PERLES.

**Absents:** Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON.

Secrétaire: Audrey GAIANI,

Monsieur le Maire propose de soutenir les initiatives écocitoyennes par le renouvèlement du dispositif d'aide à l'installation des récupérateurs d'eaux pluviales. Cette démarche permet d'ancrer concrètement le développement durable au cœur du territoire.

Les récupérateurs d'eau de pluie permettent la préservation de la ressource en eau, d'autant plus que certains usages de l'eau potable peuvent être facilement remplacés par de l'eau de pluie. Favoriser le développement des récupérateurs d'eau permet en outre d'économiser une partie de l'eau en période de sécheresse.

Cette aide spécifique peut être versée à l'ensemble des habitants (propriétaires privés et locataires) de la commune sans condition de ressources après dépôt et étude du dossier.

Cette aide est répartie selon la capacité et le type de cuves (enterrées ou hors sol). En outre, elle dispose de plafond comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Туре	< 300 litres		300 ≤ X ≤ 1000 litres		> 1000 litres	
	Taux	Plafond	Taux	Plafond	Taux	Plafond
Cuves hors sol	40%	50 €	50%	200 €	60%	300 €
Cuves enterrées	40%	60 €	50%	250 €	60%	350 €

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer le cahier des charges des aides pour l'achat de récupérateur d'eau de pluie.

Vu l'avis de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 6 décembre 2024.

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** le renouvellement de cette aide au profit des habitants de la commune (propriétaires privés et locataires).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le cahier des charges.

**PRECISE** que celui-ci sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le dispositif pourra être renouvelé chaque année civile sous réserve des crédits inscrits au budget de la collectivité.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 11 décembre 2024

Patrick MAUGARD

le Maire,

Ampliation faite le

1.9 DEC 2024 Cerlifiée exécutoire par réception

en Préfecture le :

Par publication le :

Pa2dDedDEG, 2024

Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID: 011-24 00765-2024024 -DB2024310-DE